

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LARDIER et VALENCA**

Département des
HAUTES-ALPES

DELIBERATION N° 27 -2015

Nombre de Conseillers : 10

En exercice : 10

Séance du lundi 8 Juin 2015

Présents : 9

L'an deux mille quinze et le lundi 8 juin 2015 à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 28 mai 2015 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: M. COSTORIER Rémi, M. MARTIN Roger, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. FAURE Jean-Claude, M. POUILLARD Pierre, M. ROBERT Joël, Mme STEFANI Noëlle, Mme BLANC Danielle, Céline TRUCH

Excusé : Gérard MEYSSONNIER

Secrétaire de séance : Roger MARTIN

Objet : Vente d'un terrain communal à COSTE CHAUDE à Monsieur MICHEL Cédric

Le Maire informe l'assemblée présente que Monsieur MICHEL Cédric demeurant à Lardier et Valença a confirmé par courrier en date du 10 mars dernier son intérêt pour l'achat d'un terrain sur la parcelle communale de COSTE CHAUDE, plus précisément le lot N° 7.

Les conditions proposées sont :

- Lot N° 7 d'une surface de 916 m² (64 120 €)
- Prix du m² fixé par la délibération 13-2015 du 26 février à 70 € (hors alimentation électrique)
- Participation au coût du raccordement électrique en limite de propriété estimé à environ 2 000€. Un ajustement sera établi dès la connaissance du montant définitif
- Les clauses suspensives demandées par le futur acquéreur sont :
 - obtention d'un prêt bancaire
 - obtention du permis de construire

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :



- **Accepte** la proposition de son Maire
- **L'autorise** à signer le compromis de vente chez le notaire choisi par l'acquéreur.

Fait et délibéré à Lardier et Valença le 8 Juin 2015

Le Maire
Rémi COSTORIER

